

TWAGIRUMUKIZA EMMITWUZI

PROCE VERBAL

Doc pag  
(8) (4) 10/10/1995

RECU le...10/10/95.....

A TRAITER par .....

Mr le Président du Conseil d'Administration du Centre IWACU Kigali, le 10/10/1995  
Kigali

A CLASSER...95/449.....

Monsieur le Président,

Ayant appris que le Centre IWACU envisage de remettre en place les organes de direction (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, comité des finances), j'ai l'honneur de vous informer que je désire être membre de l'Assemblée Générale du Centre IWACU pour plusieurs raisons.

En effet, je crois que le Centre IWACU est une des plus importantes organisations non gouvernementales (ONG) qui participent activement au développement du monde rural qui constitue plus de 90 % de la population rwandaise. De part mon expérience (CV en annexe), je voudrais apporter ma modeste contribution au développement du monde rural.

L'approche suivie par le Centre IWACU à savoir la promotion des coopératives me semble bien indiquée dans la mesure où elle tient compte de la participation active des membres des coopératives qui connaissent leurs besoins et mobilisent leurs efforts pour trouver des solutions appropriées.

Je considère que les ONG doivent également aider les pouvoirs publics en matière de développement du pays. Actuellement, elles jouent un rôle de plus en plus grand et cette tendance va sans doute se renforcer à l'avenir.

Espérant une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

  
Emmanuel Ndagirumukiza

## BREF CURRICULUM VITAE

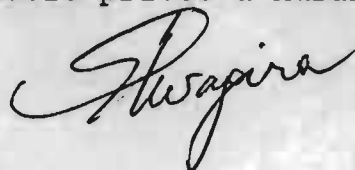
- Nom et prénom: TWAGIRUMUKIZA Emmanuel
- Date de naissance: 21 juillet 1948
- Nationalité: Rwandaise
- Formation Universitaire: Ingénieur Agronome
- Langues parlées: Kinyarwanda, français, anglais et un peu de swahili
- Etat civil: Marié et père de 4 enfants

### Carrière professionnelle

- USAID: Employé spécialisée en gestion des projets (agriculture, environnement et développement rural): 1990 à présent
- Agent du projet SERDI (développement des PME/PMI): 1989
- Directeur des Etudes et Evaluation au MINIMART: 1988-89
- Directeur de l'Agro-industrie au MINIMART: 1984-88
- Directeur de l'Inspection/contrôle des Projets au MINIPLAN: 1979-1984
- Chef de bureau Aides Multilatérales/Bilatérales au MINIPLAN: 1977-79
- Chercheur à l'ISAR (technologie agro-industrielle): 1974-1977
- Membres de plusieurs Conseils d'Administration: 1980-1989
- Consultant de la Banque Mondiale: 1986-1990
- Professeur visiteur à l'UNR (Agronomie): 1975-1979

### Activités extra-professionnelles

Membres de plusieurs associations/ONG (Ecole privée à Musanbira, ARAMET, INADES-FORMATION/Rwanda.



## NOTE AU DIRECTEUR DE CABINET

### Concerne le Centre IWACU

Le Centre IWACU est une association sans but lucratif qui a pour objet:

- la formation
- la recherche
- l'appui conseil
- la documentation
- l'évaluation au niveau des actions en faveur des Coopératives.

Elle s'attache à promouvoir les Unions Coopératives et les Fédérations Nationales des Coopératives. Le Centre IWACU dans ses activités respecte les lois sur les Coopératives. En accord avec le Gouvernement, il exécute les programmes annuels de formation et de recherche du Centre.

J'attire votre attention sur l'esprit qui prévalait parmi les membres du Conseil d'Administration lorsqu'ils disaient au point 2,3,b "y a-t-il encore une place à ceux qui sont prêts à aider la population à se mettre ensemble pour faire quelque chose, pour réclamer un service adéquat?, bref la place pour l'appui à l'émergence d'un mouvement émanipatoire paysan?"

Evidemment, l'on peut comprendre aisément le pourquoi de cette mise en doute de la bonne foi du Gouvernement actuel parceque pratiquement tous les membres étaient soit à GOMA ou à BUKAVU. Il faudra y ajouter les blancs d'obédience IDC qui sont membres comme Pomuleau et compagnie.

En ce qui a trait au fait que le Centre IWACU étant de droit rwandais pouvait ou ne pouvait pas mener des actions en dehors du territoire national, les membres du Conseil d'Administration avaient dit que compte-tenu des objectifs du Centre, il était possible de réaliser des opérations à l'extérieur et que cela était justifié également par la situation exceptionnelle que connaissait le pays. Toutefois, les membres du Conseil avaient convenu de prioriser les actions en faveur des gens qui sont à l'intérieur du pays, les actions à l'extérieur ne devant se faire que dans le but de favoriser le retour rapide et pacifique des réfugiés dans leur pays.

Vous vous souviendrez que ledit Conseil qui s'est tenu à NAIROBI du 18 au 20 Décembre 1994 avait accordé 2 budgets: l'un pour BUKAVU et l'autre pour KIGALI.

N.B: Il n'y avait aucun représentant en provenance de KIGALI. Ils provenaient de GOMA, de BUKAVU et de BELGIQUE.

### Composition du Conseil d'Administration

- . Représentant Légal
- . 2 Représentants Légaux-Adjoints
- . 4 membres élus par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale désigne 2 membres de la commission des Finances.

- Le Conseil d'Administration nomme le Coordinateur et le Président lui donne procuration en ce qui concerne la gestion journalière du Centre.
- Le Conseil d'Administration fixe les orientations et les objectifs prioritaires du Centre.